



Colmar

STENOGRAMME

56^{ème} Séance

du

16 décembre 2019



CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire MEYER : Mes chers collègues, je vous propose d'ouvrir cette séance du Conseil Municipal.

Au départ, je dois faire mention de quelques collègues excusés. M. DREYFUSS, M. BERSCHY, M. WAEHREN, Mme HOFF, M. GRUNENWALD et M. VOLTZENLOGEL donnent respectivement procuration à M. le 1^{er} Adjoint, M. DENZER-FIGUE, M. BECHLER, Mme LATHOUD, Mme LOUIS et Mme VALENTIN.

Il nous appartient de désigner le ou la secrétaire de séance. La benjamine de la municipalité, Mme DENEUVILLE est toujours disponible. Y a-t-il une autre proposition ? Ce n'est pas le cas. Le Directeur Général des Services est son suppléant d'une façon régulière. Y a-t-il une contre-proposition ? Ce n'est pas le cas. Ils sont installés tous les deux.

J'ai à vous soumettre l'approbation du compte rendu de la séance du 4 novembre 2019 : fait-il appel à des observations ? Ce n'est pas le cas. Je le soumetts à votre approbation : qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le procès-verbal est approuvé.

Vous avez également le compte rendu des décisions et des arrêtés pris par délégation du Conseil Municipal en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que les marchés conclus par délégation du Conseil Municipal.

En communication, j'en ai une qui est en rapport avec la qualité de communication de la Ville de Colmar. Nous venons d'être primés pour un 2^{ème} prix pour « Colmar & Vous » meilleure application sur smartphone et tablette. Depuis 17ans, les trophées de la communication récompensent les meilleurs communicants. Pour rappel nous avons été récompensés en 2018 par un 3^{ème} prix, en 2017 par un 1^{er}, 2^{ème} et 4^{ème} prix, en 2016 par un 3^{ème} prix, en 2015 par un 2^{ème} prix et en 2014 avec un cinquième prix. Je pense pouvoir dire, sous le contrôle de tout le monde, que nous sommes plutôt dans l'actualité.

Après cela, nous avons le rapport d'activités de Colmar Expo. La Présidente est là, je lui donne la parole pour qu'elle nous fasse le résumé de son activité pour l'année passée.

- COLMAR EXPO SA

Voir rapport –

Mme ROTH, rapporteur, présente le rapport.

M. le Maire MEYER : Merci, Mme la Présidente. Y a-t-il des questions ?

M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci, M. le Maire. C'est juste une petite question, peut-être un petit peu anecdotique par rapport au garage à vélos. L'espace est intéressant, mais je ne suis pas sûr qu'il soit bien indiqué parce que pas mal de cyclistes ne le trouvent pas puisqu'il est derrière les bureaux. Le système d'attache n'est pas forcément très satisfaisant, nous aurions préféré des arceaux qui sont plus sécurisants pour les cyclistes.

Ensuite, je me demande s'il était bien nécessaire de faire un garage à vélos puisque la piste cyclable avenue de la Foire aux vins est bloquée et

transformée en parking lors d'événements à forte affluence. D'ailleurs, le panneau qui indique la transformation de la piste cyclable en parking traînait encore sur le trottoir samedi quand je suis venu à la fête des personnes âgées. De même, la piste cyclable sert de stationnement lors des marchés de Noël. Je ne sais pas s'il est nécessaire d'avoir un parking à vélos au parc des expositions.

Mme ROTH : En tout cas, nous avons mis en place ce parking à vélos seulement récemment. Il a une capacité de 300 vélos. Nous l'avons installé à cet endroit. Je ne sais pas s'il y avait un autre endroit. Nous verrons à l'usage. C'est fléché au sol. Nous allons essayer de faire en sorte que ce soit parfait pour la prochaine manifestation. Merci.

M. le Maire MEYER : Que ce soit mieux !

Mme ROTH : Mieux, d'accord.

M. le Maire MEYER : Il faut aussi comprendre que certains événements compliquent singulièrement l'organisation, donc on peut également comprendre que ce n'est finalement pas toujours facile de faire ce que l'on a envie de faire. Y a-t-il d'autres questions ? Ce n'est pas le cas. Voyez-vous, vous avez été comprise. Merci pour cette présentation. Bonne soirée à vous.

Mme ROTH : Merci beaucoup à vous.

M. le Maire MEYER : Nous continuons avec le rapport suivant. M. l'Adjoint FRIEH a la parole.

5. Rapport 2019 sur la situation de la Ville de Colmar en matière de développement durable.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport.

M. le Maire MEYER : Merci, M. l'Adjoint. Il y a des questions.

M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci, M. le Maire. M. l'Adjoint. Cela me fait sourire, le parking de la Montagne Verte dans le rapport de développement durable. Avez-vous déduit du stockage des arbres plantés l'apport de CO2 que provoqueront les voitures qui viendront se garer dans le parking ? Mais bon.

En introduction de ce rapport, vous annoncez que la précarité – que la priorité, la précarité en matière environnementale – que la priorité de la Ville a été de mener des actions concrètes en faveur des économies d'énergie et de réduction des gaz à effet de serre. Le rapport se poursuit – toujours en introduction – en affirmant que l'élaboration des actions est issue d'un diagnostic du territoire, d'un processus de concertation avec l'ensemble des parties prenantes et de l'évaluation régulière de l'efficacité des moyens déployés. Sur ces derniers points, j'ai toujours été circonspect et le rapport présenté aujourd'hui ne déroge pas à vos habitudes. Par exemple, dans le point relatif à la nouvelle navette électrique – que j'approuve –, vous dites que 100 % des personnes qui

l'ont testée l'approuvent, puis vous égrenez les coûts et son intérêt. À aucun moment, la fréquentation de la navette, le profil des utilisateurs et les moyens pour augmenter son attrait ne figurent dans le rapport.

De la même manière, pour les parcs et la nature en ville, vous égrenez des chiffres bruts que vous pensez peut-être flatteurs, mais quand vous annoncez 17,5 m² d'espaces verts par habitant en moyenne, c'est 48 m² au niveau national et à Strasbourg qui est en haut du classement des villes vertes, c'est 116 m². Vous oubliez également la disparition du Parc Wenzler. Dans ce rapport, il aurait été intéressant de voir l'évolution de la surface des espaces verts et les perspectives. Souhaite-t-on les augmenter ? Non, construire, bétonner, etc., mais cela ne figure pas.

Cela étant, mon propos n'est pas de remettre tout le rapport en cause, mais de regretter l'absence de bilan permettant d'améliorer l'efficacité des actions. Car un bilan existe, il est global et a été fait pour le Plan climat-air-énergie territorial. Il n'est pas fameux. Depuis 2014, les consommations d'énergie de carbone et les émissions de gaz à effet de serre repartent à la hausse. Or, à aucun moment dans le rapport, vous n'en parlez. C'est contraire à ce que vous y avez écrit en introduction. L'augmentation des émissions de gaz à effet de serre concerne essentiellement les transports et les bâtiments et ce n'est pas une surprise. Ce sont les principaux vecteurs d'émission en France. Sachant que ces émissions augmentent à nouveau, la moindre des choses serait d'avoir un peu d'humilité quant à nos actions en admettant qu'elles ne sont pas suffisantes et surtout, de réfléchir à ce qu'il faudrait faire pour reprendre la baisse des émissions et particulièrement en termes de déplacement et d'isolation des logements. Malheureusement, tout cela ne figure pas dans ce rapport.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. L'insuffisance des transports en commun à Colmar a été soulignée à maintes reprises, notamment concernant le cadencement des bus. Je dois dire que je trouve regrettable que la refonte des lignes de transport de Colmar Agglomération ne soit envisagée qu'à partir du deuxième semestre 2020. Pour nous, il s'agissait d'une urgence tant écologique qu'économique, mais sans doute, le verdissement de tous les programmes pour les municipales de 2020 permettra-t-il enfin d'offrir un service plus adapté à la hauteur des enjeux et qui sait, peut-être même verra-t-on une offre de gratuité sur les bus colmariens. Je ne parle pas de la navette du centre-ville, mais bien des grandes lignes. À Dunkerque, après un an de gratuité des bus, la Ville tire un bilan positif avec une fréquentation qui explose, de réels bénéfices dans la lutte contre l'isolement, la convivialité et un pouvoir d'achat en hausse. Alors, si ce n'est pas toute l'année, au moins comme à Nantes, pourrait-on faire l'expérience durant le mois de décembre où les Colmariens fuient le centre-ville ?

S'agissant de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, il est indiqué dans le rapport qu'elle a baissé à plusieurs reprises alors que le niveau de service – je cite – a encore augmenté et a encore gagné en cohérence. Je laisse les Colmariens apprécier si oui ou non ce service est cohérent et en progression alors qu'ils sont souvent obligés de remonter chez eux avec leurs déchets

lorsqu'ils arrivent devant des conteneurs qui débordent parce que le passage pour l'enlèvement n'est pas adapté aux usages, notamment lors des grands week-ends ou quand il y a des fêtes de famille qui génèrent automatiquement de la réception familiale et beaucoup plus de déchets ou encore parce qu'en ville ces conteneurs sont pris d'assaut par une population qui explose lors des grandes migrations touristiques. Comme pour la pollution automobile ou les problèmes de stationnement qu'elle génère, il est urgent que des mesures soient prises pour faire face à cet aspect-là, également de la multiplication saisonnière de la population.

Enfin, j'ai une question quant aux mesures de compensation. Lorsqu'on détruit un square comme celui situé rue Hirn pour l'urbaniser ou encore, lorsqu'on fait disparaître le moindre recoin de nature comme dans le quartier sud où l'urbanisation est galopante, que faisons-nous ? En effet, l'article 69 de la loi 2016-1087 sur la reconquête de la biodiversité impose la compensation des espaces naturels détruits. Pouvez-vous nous dire quelles mesures ont été prises à Colmar dans le cadre de cette loi ? Vous allez peut-être me répondre : « parc de la Montagne Verte », l'idéal serait que vous nous communiquiez précisément combien d'ares étaient verts ou végétalisés à Colmar en 2014 et combien le sont encore aujourd'hui. Je vous remercie pour ces informations.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Merci, M. le Maire et merci à M. l'Adjoint pour cette présentation. Comme nous le disons tous les ans, notamment avec mon collègue Frédéric HILBERT et également Victorine VALENTIN, ce rapport est toujours un inventaire à la Prévert avec des mesures qui sont mises les unes après les autres et nous avons toujours du mal à percevoir la cohérence globale tant dans les thématiques que dans le temps. Est-on dans une vision globale pour la Ville ? Est-on dans une vision globale par rapport au passé ? Oui parce que nous faisons l'état du passé, de ce qui a été fait et du présent, mais pour l'avenir, nous avons un petit peu plus de mal à savoir vers où nous allons. Il y a donc un problème de vision.

Nous avons également un problème parce qu'on intègre des mesures dont, effectivement, vous nous direz que c'est du développement durable parce que c'est l'aspect social, oui, mais il ne faut pas non plus trop étirer la définition parce que sinon, trop de développement durable tue le développement durable. Au bout d'un moment, c'est moins crédible.

Nous avons aussi un problème dans l'évaluation puisqu'on manque de statistiques. Cela a été relevé par mes collègues aussi, sur les émissions de CO₂, sur le nombre de bâtiments qui ont réellement bénéficié de mesures, notamment les bâtiments municipaux. On manque de chiffres et d'objectifs pour savoir combien l'année prochaine, dans cinq ans, dans dix ans ou dans vingt ans on souhaiterait atteindre. Cela a été évoqué entre les lignes, on manque également de chiffres sur le report intermodal. On parle de transports en commun, d'une navette, etc., d'accord, mais quels sont les effets concrets ? La navette, je suis d'accord, on ne connaît pas forcément les effets, on n'a pas forcément le recul, mais sur les transports en commun, on devrait globalement avoir du recul depuis le temps. Combien de Colmariens et

d'habitants de l'agglomération ont réellement changé de mode de transport depuis dix ou vingt ans ? Combien sont passés de la voiture au bus ? Combien sont passés de la voiture au vélo ? Nous n'avons aucune statistique concrète. Prenez des villes autour de nous, que ce soient Strasbourg, Mulhouse ou des villes de même taille comme Belfort ou *a fortiori* Fribourg, nous aurons des chiffres. Chez nous, ce n'est toujours pas disponible ou si c'est disponible, cela ne l'est pas pour nous.

Nous avons aussi le problème d'avoir de petites mesures comme les récupérateurs d'eau de pluie ou autres qui sont des mesures intéressantes, mais qui concernent quelques foyers par an. À un moment, il faut aussi faire le tri, c'est-à-dire que c'est bien de vouloir tout mettre et montrer que l'on fait plein de choses, mais il y a des choses où l'impact est tellement peu important qu'il vaudrait mieux peut-être ne pas forcément le mentionner là parce que c'est un peu de la poudre aux yeux, si je peux m'exprimer ainsi.

Je parlais du problème de vision, mais le manque d'actions structurantes, les transports en commun, alors un nouveau plan, effectivement, on attend l'année prochaine pour le faire, quelles sont les grandes lignes de ce plan ? Nous n'y sommes pas encore, je veux bien, mais quels sont les objectifs fixés à la STUCE et à l'agglomération pour ce futur plan ? Nous n'en savons toujours rien. S'agissant des garages à vélos, quelle a été l'évolution du nombre de places de vélos sécurisées depuis dix ans ? Je n'ai pas l'impression que cela ait beaucoup bougé, même avec pourtant la création de nombreux parkings pour voitures. Cela aurait dû être accompagné par la création de places pour les vélos, mais je n'ai pas l'impression que ce soit flagrant.

S'agissant de l'isolation des bâtiments municipaux, qu'a-t-on réellement fait puisqu'on dit aux habitants qu'il faut isoler, mais nous avons toujours de nombreux bâtiments municipaux publics qui sortent encore en orange, voire en rouge au niveau de la thermographie aérienne. N'est-ce pas un peu du « faites ce que je dis, pas ce que je fais » ? Le tri des déchets, etc., de nombreuses choses ont déjà été dites par mes collègues, donc je ne reviendrai pas dessus. Globalement, nous restons sur notre faim parce que nous nous demandons où va notre Ville et où voulons-nous l'emmener dans les cinq, dix ou vingt prochaines années ? Nous avons un bilan, c'est bien, mais cela manque tristement de perspective.

M. le Maire MEYER : M. le 1^{er} Adjoint.

M. le 1^{er} Adjoint HEMEDINGER : Oui, M. le Maire, mes chers collègues. Tout d'abord, M. HILBERT, vous remettez sans cesse en question le parking de la Montagne Verte en disant qu'il va – parce que des voitures vont s'y garer à l'intérieur – avoir un effet négatif sur le CO2. Un, il existait déjà un parking auparavant, mais il était extérieur. Aujourd'hui, il est en dessous. Au-dessus – et justement pour répondre à cette problématique qui est importante et que nous avons prise en considération depuis longtemps de verdir la Ville et d'offrir plus d'espaces verts de respiration à la place des voitures qui étaient extérieures –, il y aura déjà un magnifique espace vert.

Deux, notre politique que nous menons maintenant depuis de nombreuses années est de saturer le centre-ville de parkings en ouvrage. Pourquoi ? À la fois bien sûr pour offrir une capacité de stationnement et pour le dynamisme

du centre-ville, mais également pour les Colmariens et l'ensemble des personnes qui les fréquentent, mais aussi pour éviter que les voitures n'entrent dans le centre-ville et viennent polluer, donc c'est exactement l'inverse de ce que vous dites et c'est cette politique que nous avons menée et qui est maintenant achevée par la mise en place du parking de la Montagne Verte.

Ensuite, s'agissant de l'habitat et la bétonisation dont Mme VALENTIN parlait, nous appliquons tout simplement et avons appliqué dans le PLU les règles des Grenelle de l'environnement. Je ne pense pas que, ni l'un ni l'autre, Mme VALENTIN, M. HILBERT, vous allez remettre en question les avancées de ce Grenelle de l'Environnement qui impose notamment le fait de ne pas continuer à s'étaler à l'extérieur, de ne pas continuer à consommer des terres agricoles et on le voit bien aujourd'hui avec l'augmentation de la population mondiale, c'est un point extrêmement important, nous appliquons cela. Néanmoins, nous ne nous sommes pas contentés de l'appliquer, nous avons exigé et exigeons dans le PLU un certain nombre de maintiens d'espaces verts. Pour chaque projet, il y a une obligation de respecter un pourcentage d'espaces verts parce que les espaces verts sont importants, d'aires de jeux, mais qui sont aussi des espaces verts et nous avons imposé également un certain nombre de plantations d'arbres, mais également d'espaces de vie quartier sud/sud-est – vous en parliez, Mme VALENTIN – de points de centralité permettant aux uns et aux autres de trouver de la verdure.

Et puis, M. HILBERT, je disais que concernant le parking de la Montagne Verte, si nous avons créé des places supplémentaires par rapport au précédent, c'est aussi pour les libérer sur la place de la cathédrale parce que c'est un projet en cours que nous allons mener à bien. Nous attendions la fin du parking de la Montagne Verte pour enlever des voitures au centre-ville, répondant ainsi à la politique dont je parlais tout à l'heure, de ceinturer le centre-ville de parkings en ouvrage pour éviter la pénétration des voitures dans le cœur de ville.

Vous parliez également des bus, Mme VALENTIN, très bien. Vous savez, un service public, ce n'est jamais gratuit. La gratuité est un mythe parce qu'au final, quelqu'un paie. C'est le contribuable. Pour les bus, c'est la taxe locale sur le transport qui est d'ailleurs faible dans l'agglomération, ce qui est bien pour les entreprises, c'est un élément de plus d'attractivité pour les entreprises de l'agglomération. Les villes qui ont choisi la gratuité ont fortement augmenté la taxe sur les transports. Est-ce que c'est ça que vous voulez ? Je ne sais pas. Encore une fois, même si le bus est gratuit pour l'utilisateur, il faut payer le chauffeur, le bus, le carburant et l'entretien. Ce n'est pas gratuit. Au final, quelqu'un paie sans compter que les villes qui l'ont mise en place – vous citiez Dunkerque, peut-être, mais nous avons regardé autour de nous et nous nous sommes posé la question. La plupart des villes ou des agglomérations qui l'ont mise en place ont au final un appauvrissement du service. N'ayant plus de recettes liées à l'utilisation du bus, l'investissement est moindre, les bus vieillissent, les réseaux baissent et finalement, cela se retourne contre l'utilisateur.

Vous parliez de la refonte en disant qu'il y a urgence, nous en sommes conscients, nous avons travaillé sur le sujet. Je réponds également à

M. DENECHAUD qui disait qu'il n'y avait pas de chiffres, en regardant les comptes de la TRACE, nous nous rendons compte que le nombre de voyageurs augmente chaque année. Les individus prennent de plus en plus le bus même si le réseau n'est pas parfait. Comme il n'est pas parfait, nous avons travaillé sur sa refonte, mais au lieu de commencer par la refonte des bus des grandes lignes habituelles, nous avons lancé une première partie de cette refonte qui est précisément la mise en place des navettes électriques et gratuites du centre-ville. C'était la première phase. La deuxième phase entrera en vigueur ensuite, nous ne pouvions pas tout faire en même temps. Il n'empêche que la fréquentation des bus est en augmentation et que grâce à notre politique d'augmentation des pistes cyclables – et c'est en plein dans le développement durable –, mais également de la subvention des vélos, l'utilisation du vélo à Colmar est en augmentation, M. DENECHAUD. Nous le constatons, nous le voyons, c'est net et c'est tant mieux parce que cela permet d'offrir d'autres modes de déplacement que la voiture.

Vous parliez des bâtiments, bien sûr que les bâtiments – d'ailleurs beaucoup plus que la voiture – sont responsables des gaz à effet de serre. C'est toute la politique que nous avons menée pour l'isolation des bâtiments et c'est dans le dossier : 4 070 dossiers aidés, plus de 3 millions d'euros investis pour permettre de mieux isoler les bâtiments qui sont responsables d'une majorité des émissions de gaz à effet de serre.

Enfin, le développement durable, c'est évidemment le social, c'est l'emploi et la meilleure des politiques sociales est celle qui permet d'offrir des emplois. Dans le bassin de vie de Colmar et à Colmar, le taux de chômage est en nette diminution. Il est aujourd'hui à peine supérieur à 6 %, il est inférieur à la moyenne départementale et à la moyenne régionale et nettement inférieur à la moyenne nationale. C'est aussi une satisfaction.

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint FRIEH.

M. l'Adj. FRIEH : M. le Maire, chers collègues, merci au 1^{er} Adjoint pour avoir déjà répondu à l'essentiel des remarques qui ont été faites. Je voudrais juste ajouter par rapport aux reproches qui seraient faits de manquer de bilan sur les différentes observations sur le long terme qu'il s'agit de construire, nous pouvons prendre l'exemple de l'élaboration du PCAET (Plan Climat-Air-Energie Territorial) où les évaluations sont nombreuses et nous sommes actuellement dans la phase de l'élaboration du plan d'action. Les choses sont encore à venir et sur la base de constatations très précises qui auront été faites.

Enfin, et je le dis avec un petit sourire au coin des lèvres, il nous a souvent été reproché que cette politique est un catalogue à la Prévert. Or, le catalogue à la Prévert – je cite un passage –, c'est : « une douzaine d'huîtres un citron un pain un grand rayon de soleil une lame de fond une porte avec son paillason un monsieur décoré de la Légion d'honneur », c'est-à-dire un nombre de choses qui n'ont rien à voir les unes avec les autres. Or, notre politique de développement durable est basée sur la conception même du développement durable et si les relations entre les différents domaines ne sont pas perçues par certains, c'est peut-être qu'ils ne regardent pas d'assez près

quelles sont les relations entre ce que nous mettons en avant et une bonne définition du développement durable.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci, M. le Maire. Un parking, la vidéosurveillance, les espaces verts, un dispositif d'accès à la voiture qui n'existe plus depuis 2016, cela ressemble quand même un petit peu à un catalogue à la Prévert, mais bon...

Effectivement, un service public n'est jamais gratuit, M. le 1^{er} Adjoint. Construire une route, c'est payant. Nous l'utilisons tous tous les jours et nous ne payons pas tous les jours. Cela a effectivement un coût, mais après, il faut juste savoir et réfléchir comment on fait porter ce coût. On peut réfléchir à un bus gratuit. Je ne sais pas si cela peut fonctionner à Colmar, mais au moins faire une étude.

Ensuite, vous avez répondu, vous avez repris un petit peu à votre compte le catalogue à la Prévert que vous nous avez présenté ce soir, mais vous n'avez pas répondu à la question. Depuis 2014, les émissions de gaz à effet de serre remontent. Vous n'avez pas répondu. Cela signifie-t-il que ce qui a été mis en place ne sert pas ? Est-ce que cela ne sert pas assez ? Ce n'est pas moi qui l'invente, c'est dans le rapport, c'est dans le PCAET, ce sont les chiffres que vous nous avez fournis, mais là, vous ne répondez pas.

La politique cyclable, etc., je veux bien, mais vous ménégez la chèvre et le chou. Vous dites que l'habitat pollue beaucoup plus en termes d'émission de CO2 que le transport, ce n'est pas vrai. D'après les chiffres que vous nous avez donnés, c'est quasiment la même chose. Avant de nous répondre, lisez un petit peu les rapports que vous nous proposez, M. l'Adjoint. Si tout le monde se préoccupe d'écologie, etc., ce n'est pas pour nous. Ce n'est pas pour gagner les élections municipales en mars prochain, c'est l'avenir qui en dépend. Là, nous ne jouons pas. Ce n'est pas une question de posture. Répondez à la question : pourquoi les émissions de gaz à effet de serre augmentent-elles ? Pourquoi la consommation d'énergie primaire augmente-t-elle depuis 2014 ? Quand on aura répondu à cette question, on pourra peut-être réfléchir sur les moyens pour faire baisser de nouveau cela, mais ce ne sont pas des postures électorales que vous avez là qui nous ferons avancer. Je suis désolé.

M. l'Adj. FRIEH : Ce n'est pas une question de posture électorale. J'ai cité le plan climat-air-énergie territorial et ce que vous dites est vrai, les émissions réaugmentent, c'est un constat qui est fait, mais je vous ai aussi rappelé que nous sommes dans la phase d'élaboration du plan d'action et que celui-ci prendra en compte les réactions qu'il conviendra d'avoir par rapport à ces augmentations qui sont aussi dues en partie aussi à une croissance légèrement retrouvée. Effectivement, il va falloir prendre des mesures, mais elles seront comprises dans le plan climat-air-énergie dans le volet plan d'action.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. C'est juste pour reposer une question très précise à laquelle je n'ai pas non plus de réponse. Pourra-t-on nous communiquer le nombre d'ares verts en 2014 et aujourd'hui ? Je parle de Colmar intra-muros. Merci.

M. le Maire MEYER : Discussion très large, mais bien sûr, nous l'attendions puisque ce rapport fait toujours l'objet d'un échange assez large avec l'appréciation de chacune et de chacun bien que nos raisonnements soient souvent différents.

On impute toujours aux collectivités qui ont à produire ce rapport l'augmentation de tel ou tel paramètre, mais peut-on parler de situation territoriale dans la mesure où ce rapport s'impose uniquement aux collectivités de plus de 50 000 habitants ? Le total des 50 000 habitants ne regroupe pas la moitié de la France. Or, un périmètre territorial ne concerne pas seulement une ville ou une communauté d'agglomération, mais toute la France. Donc, s'il y a une amélioration à trouver, il faudrait commencer à imposer ces précautions à toutes les intercommunalités, quel que soit leur seuil démographique pour que tout le monde soit branché sur le même message et la même consigne. Malheureusement, ce n'est pas le cas et je ne cesse de le répéter.

S'agissant de quelques questions ponctuelles, oui, nous avons commencé à réfléchir au transport, l'étude est pour ainsi dire terminée puisqu'elle est passée en approbation par le collège des maires il y a moins de deux mois, mais nous sommes également suspendus au renouvellement de la délégation de service public. Nous venons de dépouiller les résultats. Nous ne pouvons donc pas anticiper quant à la mise en œuvre. L'année 2020 sera une année neutre avec une application à partir de 2021. Nous ne pouvons pas marcher plus vite que la musique ne joue.

Par ailleurs, nous sommes toujours pris pour référence auprès de la Convention des Maires. Alors, pourquoi vient-on nous solliciter pour avoir le logiciel de la Ville de Colmar et de Colmar Agglomération afin de le transposer vers les autres intercommunalités puisque nous passons pour une référence auprès de la Convention des Maires ? Bien sûr, nous ne sommes pas parfaits, il faut toujours pouvoir améliorer, mais la réponse à la question posée par Mme VALENTIN peut être donnée, cela ne me pose aucun problème. Finalement, au regard de l'acquis et des résultats obtenus, nous avons également parlé d'isolation de bâtiments publics, mais regardez le budget et le Compte Administratif 2018 et ce qui a été fait en 2019, nous sommes passés par des travaux d'économies d'énergie importants, voire très importants. Ne prenez que l'exemple des écoles. Il ne faut donc pas nous lancer dans la figure que nous ne faisons rien, que nous faisons uniquement pour les propriétaires privés, nous le faisons également pour les bâtiments publics. Or, pouvoir étrener quelque 4 000 dossiers soutenus auprès du privé, c'est également une incitation relativement forte dans ce que nous pouvons faire. Donc, bien sûr, nous pouvons toujours mieux faire, mais une chose après l'autre. Je pense pouvoir dire, sous le contrôle de tout le monde, que les résultats acquis aujourd'hui ne sont pas mauvais, ils sont plutôt bons. Nous allons dans le bon sens. Cela peut satisfaire les uns, mais cela peut aussi mécontenter les autres en disant que nous ne faisons pas assez. C'est le message permanent que nous entendons. Nous comprenons ce message. Si vous suivez l'exécution budgétaire, vous pouvez vous apercevoir que finalement, nous nous engageons fortement dans ce domaine.

Il s'agissait de prendre acte de cette présentation. Je suis très content que nous ayons eu cet échange assez large puisque la discussion reflète l'appréciation de tout le monde.

Merci, M. l'Adjoint. M. WEISS pour le rapport suivant.

6. Rapport sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il des questions relatives à cette présentation ?

Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Je voudrais un éclaircissement sur le tableau page 3 avec les salaires bruts mensuels moyens ramenés en équivalent temps plein, je pense qu'il y a des erreurs dans le tableau. J'imagine. Pour les hommes, le salaire le plus haut en catégorie A est de 6 557 euros et pour l'ensemble, le salaire le plus haut est de 3 471 euros. Je pense que le salaire le plus haut pour l'ensemble est de 6 557 euros.

M. l'Adj. WEISS : Catégorie A.

Mme VALENTIN : Oui, mais quand vous prenez l'ensemble, vous prenez le plus haut salaire de chaque catégorie.

M. l'Adj. WEISS : Oui, pour la catégorie B, c'est 3 471 euros.

Mme VALENTIN : Oui, pour la catégorie C, c'est 3 782 euros, mais pour l'ensemble, vous devriez noter 6 557 euros et pas 3 471 euros.

M. l'Adj. WEISS : Mais cela dépend des catégories, Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Mais non, on ne parle pas d'une moyenne, on parle du salaire le plus haut pour l'ensemble des agents. Regardez le plus haut pour les femmes est à 5 316 euros et l'ensemble est à 5 316 euros, c'est logique.

M. le Maire MEYER : Il n'y a pas de différence entre les hommes et les femmes dans la même catégorie.

Mme VALENTIN : Mais non, mais vos tableaux sont faux. Ils comportent des erreurs. Je vous laisse prendre le temps de regarder ce point.

Ensuite, je voulais surtout dire que nous constatons sans surprise...

M. le Maire MEYER : On nous confirme qu'il n'y a pas d'erreur.

Mme VALENTIN : Mais, c'est impossible.

M. l'Adj. WEISS : Ce sont des moyennes.

Mme VALENTIN : Non, ce ne sont pas des moyennes.

M. l'Adj. WEISS : C'est votre lecture à vous.

Mme VALENTIN : Ce ne sont pas des moyennes. Les moyennes, vous les avez ailleurs. Vous avez le plus haut, le plus bas et la moyenne, donc vous ne

pouvez pas avoir un ensemble qui correspond aux moyennes. Enfin, bref, ce n'est pas l'essentiel du propos.

M. le Maire MEYER : On confirme qu'il n'y a pas d'erreur.

Mme VALENTIN : Alors, il faudra me donner vos calculs parce que là, cela ne peut pas coller.

M. le Maire MEYER : Vous aurez la comparaison.

Mme VALENTIN : Merci. Nous constatons sans surprise qu'aucun homme n'a pris de congé parental comme les années précédentes. Nous demandons qu'après avoir accepté que les congés de maternité ne viennent pas grever la prime de présence pour les femmes, vous acceptiez que cette prime ne soit pas non plus perdue pour les hommes qui prennent les onze jours calendaires consécutifs auxquels la loi leur donne droit. À ce jour, si aucun homme ne prend de congé, c'est sans doute parce qu'ils perdent leur prime de présence.

Nous constatons aussi que les femmes sont trois fois plus nombreuses à temps non complet par rapport aux hommes. Là aussi, nous insistons, il faut que le temps partiel ne soit pas subi, mais choisi. Nous pouvons avoir un doute.

Enfin, nous nous rendons compte qu'à peine 11 % des promotions internes recensées ont concerné des femmes.

En 2017, vous deviez déjà nous présenter le bilan des actions menées et des ressources mobilisées en matière d'égalité professionnelle. Nous pouvons considérer que vous nous répondez à cette obligation avec le tableau en fin de rapport, mais ce ne sont pas vos actions qui font que le nombre de filles inscrites au Conservatoire ou dans le réseau des bibliothèques est plus important que celui des garçons alors que vous avez inclus cette donnée dans les politiques mises en œuvre. Ce n'est pas du ressort de la Mairie. Que je sache, le fait que les filles aillent plus au Conservatoire n'est pas du ressort de la Mairie.

Par ailleurs, la féminisation des rapports que vous indiquez sous le thème : organisation administrative, le fait de dire « l'intéressée », « la co-contractante », c'est bien joli, mais cela ne fait pas une égalité de traitement.

Enfin, la loi prévoit que vous indiquiez les orientations pluriannuelles pour atteindre l'égalité professionnelle. Que je sache, ce point est absent du rapport.

Je considère donc que les actions menées ne sont pas à la hauteur de l'enjeu que représente cette égalité femmes hommes qui est non seulement une injustice pendant toute la durée d'une carrière professionnelle, mais également au moment de la prise de la retraite. Merci.

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint.

M. l'Adj. WEISS : Il n'y a pas grand-chose à dire. J'ai donné les actions menées en 2018. Pour les autres années, nous allons voir ce que nous allons faire.

M. le Maire MEYER : On parlait tout à l'heure de catalogue à la Prévert, mais ce que vous venez de dénoncer est également une litanie à la Prévert.

Entre autres, j'ai capté un message relatif au temps choisi. Le temps partiel doit être choisi. Je vous défie de me trouver une seule personne à qui le temps partiel a été imposé. Je vous défie de me trouver un seul exemple. Par exemple, allez-y, M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci, M. le Maire. J'ai cru comprendre que les ATSEM allaient être embauchées à 80 %. Le défi est donc relevé, me semble-t-il.

M. le Maire MEYER : C'est l'articulation du temps de travail au regard de leur occupation ! Les ATSEM ne travaillent pas comme les autres personnes sur 12 mois. Leur temps de travail est donc forcément ramené au temps d'occupation réel pour avoir une comparaison par rapport au temps plein. Il n'y a pas de différence. Les 80 % sont en rapport avec leur temps de travail. Ils ne sont pas du tout ramenés à 80 %. Elles sont bien sûr annualisées sur la base du quota de présence au regard de leur occupation. Nous ne pouvions pas intégrer les congés scolaires dans l'occupation des ATSEM puisqu'elles ne travaillent pas. La formule des 80 % n'est pas propre à Colmar, mais est générale pour tous les ATSEM opérationnels dans les autres communes et villes de France. À ce titre, nous ne pouvons pas comparer.

Il s'agissait de prendre acte de ce rapport. Le rapport suivant concerne les orientations budgétaires pour l'année 2020.

7. Vote du Débat d'Orientations Budgétaires 2020 sur la base du rapport sur les orientations budgétaires.

Voir rapport –

M. le MAIRE, rapporteur, présente le rapport.

M. le Maire MEYER : Je suis passé assez rapidement sur cette présentation. J'y reviens, mais en me servant de quelques tableaux qui figurent dans le projet qui vous a été présenté, mais comme vous les avez dans le rapport, je ne les passe pas au tableau. Je reviens quand même sur quelques-uns.

Page 9 : Évolution du fonctionnement

Nous avons d'une part les dépenses et d'autre part les recettes. Nous revenons tout simplement à la situation 2017 où je disais que les ciseaux ne se referment pas sur l'amplitude budgétaire que nous avons. Par rapport à 2008, sur deux ans, la différence est de 4,6 millions d'euros, soit 5,67 %, ce qui fait une évolution de 0,47 %.

Page 10

Ce tableau résume la même situation. Vous avez la comparaison du budget de fonctionnement des villes de France de l'importance de Colmar avec celui de la Ville de Colmar. Le différentiel est de 427 euros, ce qui traduit une économie de 30 millions d'euros, si je devais multiplier par 71 000 habitants. C'est un montant relativement important que nous laissons dans la poche du contribuable.

Page 13

Nous avons le rappel de l'inflation entre 2016 et 2020 qui est de 5,45 %. Pas d'augmentation des taux. Si je devais multiplier les dépenses de

fonctionnement de 75,6 millions d'euros par le taux de 5,46 %, cela fait une économie de 4 127 000 euros pour les Colmariens. Je tenais également à faire cette comparaison.

Il nous est souvent reproché en présentant le budget de gesticuler avec les montants budgétaires inscrits pour l'investissement. Nous ne faisons pas que gesticuler, nous réalisons. Pour l'année 2019, nous aurons très certainement un très bon taux de réalisation qui, je pense, va largement dépasser 85 %, ce qui est exceptionnel dans le paysage de gestion des collectivités territoriales. En application pratique, cela traduit un engagement de 573 euros. Nous investissons donc 15 millions d'euros de plus par an par rapport aux autres communes de la même importance que Colmar.

Page 14 : Évolution de l'épargne brute

Par rapport à 1995, c'est plus de trois fois plus. La différence par rapport à 2014 est de 7 millions d'euros et de 1,4 million d'euros par rapport à 2019. C'est encore la démonstration que malgré les difficultés, l'inflation et le report de charges, notre épargne brute est supérieure cette année 2020 par rapport à ce qu'elle fut les années précédentes.

Page 15 : Capacité de désendettement

La moyenne nationale des villes de l'importance de Colmar est de 6,62 années. Pour Colmar, c'est 3,50 années. Nous sommes, grosso modo, à la moitié de la durée d'amortissement des autres villes de France, ce qui nous donne une latitude supplémentaire dans la projection que nous devons avoir pour le futur. Cette latitude nous donne une marge de manœuvre plutôt exceptionnelle.

Page 16 : coût des intérêts nets des dépenses réelles de fonctionnement

En 1995, les intérêts représentaient 5,13 %. En 2020, c'est 1,29 %. Le différentiel est énorme. Si je prends les villes de France où le taux moyen est de 2,80 % et de 1,16 % pour la Ville de Colmar, le différentiel est de 1,64 point. Si je multiplie 1,64 par les encours de 60 millions d'euros, j'obtiens une différence de 984 000 euros en bénéfice en moins par rapport à cette moyenne.

Rappel des budgets d'investissement

Nous tournons entre 38 et 40 millions d'euros. En 2019 qui était une année exceptionnelle, nous sommes à 45 millions d'euros. Pour 2020, la projection est de 41 millions d'euros avec la marge de manœuvre de notre contrat de confiance qui, je le rappelle, malgré l'augmentation acceptée en prévision pour les dépenses de fonctionnement de 1 %, nous serons grosso modo à +3,6 % de latitude, ce qui n'est pas mal.

Taxe d'habitation

La différence par habitant est de 129 euros avec la moyenne nationale.

Foncier bâti

La différence est de 92 euros par habitant.

Intérêts

Ils ont diminué à 864 000 euros, ce qui est également une excellente opération.

Je ne vous rappelle pas la conclusion puisque je l'ai fait tout à l'heure en dernière page dans la brochure qui vous a été présentée, mais une petite dizaine d'objectifs vont encadrer la présentation du budget primitif pour l'année 2020. Voilà, j'ai terminé. Je suis à votre disposition pour répondre à toute question.

M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci, M. le Maire. Cela ne vous surprendra pas puisque vos orientations budgétaires ressemblent finalement à toutes celles que vous nous avez proposées depuis des années. Nous avons une vision légèrement différente.

Vous dites que vous avez des marges de manœuvre importantes pour l'avenir, soit, mais pour faire quoi ? Encore des parkings ? Et puis, à quel prix ? Si l'histoire que vous nous racontez est une histoire d'argent, on peut aussi prendre en compte l'histoire des Colmariens et leur quotidien.

Lorsque nous avons signé le pacte de confiance il y a deux ans, nous regrettons que l'État nous impose de ne pas augmenter le budget de fonctionnement de plus de 1,2 %. Or, là, vous faites encore pire puisque nous sommes à 3,1 %. Qu'est-ce que cela représente exactement ? À peu près 3 millions d'euros ? Plus d'une centaine d'emplois ? Au quotidien, une famille qui veut mettre son enfant dans une crèche en mars doit attendre septembre parce qu'il n'y a pas de place et aucun accueil n'est fait entre temps. Ce sont des pistes cyclables et des bas-côtés qui sont jonchés de feuilles parce que les services des espaces verts sont trop occupés à installer les décorations de Noël. Ce sont les ATSEM qui passent à 80 % parce que le temps est annualisé. Elles passaient quelques semaines pendant les vacances à faire du nettoyage de fond, c'est ce qui va être supprimé. C'est le centre social qui au demeurant a une équipe renouvelée très dynamique, mais manque tout de même d'effectif et est obligé de fermer à 18 heures le samedi. C'est un conservatoire et une maîtrise sans direction. Voilà un petit peu le quotidien des Colmariens. Nous avons effectivement des marges de manœuvre, mais je pense que la majorité de la marge de manœuvre à faire est dans ce genre de choses, dans les services rendus aux Colmariens. C'est là où il y a beaucoup de choses à faire. Malheureusement, nous ne le retrouvons pas dans le budget que vous nous proposez. Nous ne pourrions donc pas l'approuver le moment venu.

M. le Maire MEYER : C'est un mélange de tout. 3,1 % de latitude, c'est le cumul de trois années. Certes, nous avons une latitude pour l'endettement, c'est vrai et c'était voulu, ce n'est pas la peine d'emprunter si on peut autofinancer. Nous avons une marge de manœuvre pour la fiscalité puisque nous n'avons pas augmenté les taux. Je le conçois également. Pour faire quoi ? Le futur Conseil Municipal va en décider. Là, il ne s'agit pas du budget, mais d'une note d'orientations budgétaires.

M. YILDIZ.

M. YILDIZ : Merci, M. le Maire. Mes chers collègues. Le débat d'orientations budgétaires qui précède le vote du dernier budget primitif de votre mandature

a la particularité que rien ne dit que le Maire qui présente ce rapport sera bien aux commandes de la Ville pour le mettre en application. Cela étant dit, le calendrier est ainsi et il en va de même pour toutes les communes du pays. Depuis un quart de siècle, vous avez fait la démonstration, M. le Maire, de vos qualités de gestionnaire. Personne autour de cette table ne peut sérieusement ne pas vous reconnaître cette qualité. Depuis 25 ans, la Ville s'est transformée, nous connaissons tous la très longue liste des nouveaux équipements collectifs et de ceux qui ont bénéficié d'une profonde restructuration.

Pour 2020, vous nous proposez la recette habituelle : gel de la fiscalité, maîtrise des budgets de fonctionnement, une nouvelle baisse des effectifs que je regrette, une dette maîtrisée et une épargne presque record à hauteur de 20,3 millions d'euros qui vous permettra, en cas de réélection, de bâtir encore et d'être fidèle à votre réputation de super bâtisseur.

Vous nous promettez aussi un service public de qualité, il l'est dans de nombreux services à la population, mais il pourrait aussi progresser dans bien des domaines. Je ne vous citerai que trois exemples. Le premier, la médiathèque place du 2 février n'est ouverte que deux matinées par semaine, qu'à partir de 10 heures et qu'une seule fois après 18 heures alors que cet équipement remarquable a coûté des millions d'euros à la Ville. Le deuxième exemple concerne la sous-utilisation d'un autre bâtiment aussi remarquable. Je veux parler du Centre Europe, lui aussi totalement restauré pour 8,5 millions d'euros et dont depuis sa réouverture, le nombre d'animateurs n'a cessé de baisser ainsi que la fréquentation des enfants et des adolescents du quartier alors que cette fréquentation devrait être boostée et portée par une politique plus volontariste sur le quartier. Le troisième exemple concerne l'articulation de deux services publics : la base nautique. Je sais bien que c'est un équipement communautaire, mais vous n'êtes pas totalement étranger à sa gestion. Cette base est ouverte de début juin à fin septembre, mais on ne peut s'y rendre en bus qu'en juillet et en août. Vous me direz aussi peut-être que la TRACE, c'est aussi l'agglomération. Ces trois exemples – j'aurais pu en prendre d'autres – sont représentatifs d'une partie de votre style de gestion, M. le Maire, des équipements géniaux, mais un service associé souvent trop réduit.

Pour conclure, je m'exprimerai probablement plus longuement sur le budget primitif en février, d'ici là, j'aimerais savoir quels sont vos projets concernant les crédits spécifiques de la politique de la Ville, politique à laquelle je suis attaché. Par le rapport 22, nous adopterons le principe de la prolongation du contrat de Ville jusqu'en 2022 avec de nouveaux engagements des parties et je m'en félicite. Cela dit, depuis 2015, ces crédits destinés aux associations n'ont pas évolué. Ils restent coincés à 220 000 euros par an alors qu'ils étaient de 255 000 euros à la mandature précédente. Je n'ai pourtant pas remarqué que les besoins ont baissé, au contraire, et pas seulement non plus que la situation de l'emploi pour les jeunes de nos quartiers prioritaires s'est améliorée. Dès lors, n'est-il pas possible et souhaitable d'utiliser une partie de cette épargne pour aider davantage nos concitoyens, réduire davantage les inégalités et améliorer le service public là où c'est nécessaire ? La performance de votre budget n'en serait pas affectée, bien au contraire. Dans l'attente des données précises sur le prochain budget, je m'abstiendrai sur ce rapport.

Merci de votre attention.

M. le Maire MEYER : Le rapport n'est pas à approuver.

Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Puisque les chiffres sont votre langage, je vais le parler aussi de mon côté.

Vous citez la fiscalité modérée avec un gel des taux d'imposition pour la huitième année consécutive, c'est vrai pour les taux, mais pour être clair, si les taux n'ont pas varié, les impôts fonciers ont augmenté de 13,6 % en 2019 par rapport à 2018. J'ai une taxe foncière sous les yeux, je passe de 711 euros à 808 euros, soit 100 euros de moins dans la poche du Colmarien dont je parle et il n'est pas tout seul. La part des cotisations communales a donc augmenté de 13,37 % et la part de l'intercommunalité de 16,67 %.

Vous dites que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères a baissé à plusieurs reprises. OK, mais la taxe sur les ordures ménagères a augmenté sur cette même fiche d'imposition de 13,39 %.

Page 5, vous mentionnez le pouvoir d'achat des ménages qui devrait croître de 2,4 % en 2019. Je serais très, très prudente sur ce point parce que, vous le savez, l'augmentation des dépenses contraintes n'est pas de votre ressort, mais c'est comme cela, elle vient réduire à néant le soi-disant effort fait par le gouvernement qui est également cité.

Les dépenses pré-engagées sont des dépenses liées au logement : le loyer, l'électricité, le gaz, l'eau. Ces dépenses n'ont pas cessé d'augmenter. Il y a aussi les abonnements, les assurances, la télévision et Internet. Ne me dites pas que les plus modestes n'ont pas le droit à ces accès. Selon l'INSEE, le poids des dépenses pré-engagées est passé de 13 % environ du revenu disponible dans les années 60 à environ 30 % aujourd'hui. Il ne reste donc plus que 70 % des dépenses à disposition des Français et encore faut-il ajouter l'alimentation, les transports, l'essence, le déremboursement des médicaments, etc., et on rajoute du malheur au malheur. Alors, vive le nouveau monde !

Je reviens à Colmar. Je rappelle une fois encore qu'une bonne gestion ne passe pas uniquement par la maîtrise de la calculette et qu'on peut faire dire ce que l'on veut aux chiffres. Ainsi, comme en 2018, vous avez choisi de nous donner quelques chiffres sur la Ville de Cannes pour souligner à quel point vous faisiez mieux. Vous dites par exemple que la Ville de Cannes affiche les charges à caractère général les plus élevées ou encore que les charges de personnel de la Ville de Cannes sont deux fois supérieures à celles de Colmar. C'est vrai, mais je vais également citer d'autres chiffres concernant la Mairie de Cannes. Le taux de la taxe foncière bâtie est de 17,50 % contre 19,83 % à Colmar. La Mairie de Cannes, c'est 2 200 emplois, dont 139 à l'animation. On a créé un service de 15 agents de prévention. Il y a 163 emplois dans le médicosocial. Des infirmières, des cadres de santé, des médecins, des puéricultrices et des psychologues. Elle a repris le nettoyage en régie des voies périphériques, et cela non pas sous la houlette d'un gauchiste inconscient, mais d'un Maire de droite qui se targue d'appliquer ce qu'il appelle la rigueur constructive – cela devrait vous parler. En octobre 2019, les effectifs d'ilotiers

de la Police Municipale de Cannes comptent 50 agents à pied ou à VTT. Ils sont soutenus sur le terrain par 197 policiers municipaux et 47 ASVP. Enfin, Cannes a investi 74 millions d'euros en 2019 contre 45 à Colmar. Si les dépenses d'équipement atteignent 484 euros par habitant à Colmar, elles sont trois fois plus élevées à Cannes avec 1 873 euros par habitant. Pour finir, je rajoute que la capacité de désendettement de la Ville de Cannes est tout à fait bonne, voire excellente puisqu'elle est de 3,86 années. Nous sommes à 3,5 années.

Ceci, juste pour donner des chiffres qui sont tout aussi vrais que les vôtres, mais pour vous montrer que l'on peut en faire une autre interprétation.

Vous dites par ailleurs que les données statistiques que vous avancez représentent une économie annuelle substantielle de 427 euros par habitant à Colmar. Quant à nous, nous pensons que ces économies faites par la Ville représentent en réalité des dépenses supplémentaires pour chaque Colmarien – je l'ai dit : taxe foncière, etc. – et des services insuffisants comme les nombreux exemples cités par mes collègues qui se sont exprimés avant moi.

Enfin, concernant les perspectives pour 2020, vous dites à la fin du rapport que vous poursuivrez évidemment la réduction des frais financiers, que vous diversifierez la dette et augmenterez les marges financières. En conclusion, parmi les orientations budgétaires, vous citez le développement de l'attractivité économique et touristique de Colmar. À ce propos, nous avons appris fin septembre que le site de l'ancienne gare de marchandises a été pressenti pour héberger, sur 800 m² de locaux, un centre de formation du Conservatoire National des Arts et Métiers qui pourrait accueillir 150 auditeurs d'ici trois ans. Dans le cadre du dispositif Action de Ville, il s'agit d'ouvrir 100 nouveaux centres en région. Or, cette offre existe d'ores et déjà à Colmar puisque le CNAM loue des salles à l'Université de Haute-Alsace sur le site du Grillenbreit. Je voudrais savoir combien va coûter l'aménagement des locaux alors que le CNAM fonctionne sans personnel permanent et que les enseignants sont des vacataires. Quelle plus-value escompte-t-on pour la Ville de Colmar ? J'avoue que je ne comprends pas bien l'intérêt de cette opération autre que l'affichage et la réhabilitation éventuelle d'une friche. J'aimerais donc beaucoup des réponses à ce sujet. Je vous remercie.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Merci, M. le Maire. Je ne peux que m'associer à toutes les remarques qui ont été dites. Non pas une partie, mais vraiment à toutes. Elles ne sont pas contradictoires. Mes trois prédécesseurs sont allés dans le même sens. Je ne répéterai pas ce qui a été dit, mais simplement, un débat d'orientations budgétaires est l'occasion de montrer aussi quelle est sa vision d'avenir. Alors, vous nous dites que le futur Conseil Municipal en décidera, mais cela ne fonctionne pas ainsi. On n'est pas là en tant que représentant de sa liste ou je ne sais quoi, on est là pour avoir une vision pour l'avenir de Colmar et pour les Colmariens. On ne laisse pas les choses au futur Conseil Municipal qui se débrouillera avec et qui, en deux mois ou en trois mois, devra tout de suite prendre les choses en main et avoir une nouvelle vision. Non, la vision est là, on doit déjà avoir la vision maintenant pour les 10 ou 20 ans à

venir. C'est comme pour le rapport sur le développement durable tout à l'heure.

Et puis, soit vous auriez choisi de ne pas être candidat, à ce moment-là, dire cela aurait été grave puisque cela aurait été clairement la politique de la terre brûlée : je m'en vais, débrouillez-vous après, soit vous êtes candidat et vous avez confiance en vous, M. le Maire, et vous vous dites que vous serez là l'an prochain. Mettez donc au moins les jalons de ce que vous allez pouvoir mettre en œuvre l'an prochain. Dire que le futur Conseil Municipal décidera n'est pas responsable.

S'agissant du fond du rapport, c'est toujours la même chose. C'est du financier. À 95 %, nous n'avons que des éléments financiers. C'est une vision comptable à l'image de la vision qu'on présente de cette Ville depuis des années. Les orientations budgétaires, c'est chaque année la même chose, ce n'est pas spécialement maintenant, en fin de mandat, que l'on présente cela ainsi. Cela a toujours été ainsi. On voit à peine ce qui est réellement envisagé pour la Ville l'an prochain. Au-delà, on verra bien ce que l'on fera en 2021, 2022, 2025 ou 2030, on verra bien, on sortira cela petit à petit ou les successeurs sortiront cela petit à petit.

Les orientations budgétaires, ce n'est effectivement pas le budget, mais c'est précisément le moment où l'on peut voir un petit plus large, un petit peu plus loin, on peut avoir des éléments plus politiques. Après, on va parler plus de chiffres pour le budget. Raison plus pour utiliser maintenant ce débat d'orientations budgétaires pour promouvoir une vision.

Je ne reviens pas en détail sur ce que peuvent cacher les chiffres. L'intérêt des chiffres est ce qu'il y a derrière. Une gestion rigoureuse, oui, mais une gestion trop serrée avec des services sans arrêt comprimés, le problème est que les investissements réalisés ne permettent pas aux services associés à ces investissements de jouer pleinement leur rôle. Comme cela a été dit au sujet des heures d'ouverture ou autres, des millions sont investis dans de beaux équipements qui ne peuvent pas pleinement jouer leur rôle parce que le fonctionnement qu'il faut n'est pas mis derrière. La comparaison peut être faite avec d'autres villes sans prendre l'extrême de Cannes. Vous nous direz, oui, mais cela coûte cher, mais des villes où les services ne coûtent pas forcément plus chers, mais où on met peut-être un petit peu moins sur l'investissement, on fait peut-être un peu moins de tape-à-l'œil et on met peut-être un peu plus sur les choses qui ne se voient pas, mais qui sont du service public. Merci.

M. le Maire MEYER : Bien, parfait. Développement assez large, mais c'est le but de la présentation.

D'abord, M. YILDIZ avait relevé le fonctionnement de différents équipements. Nous étions conscients que le Centre Europe ne fonctionnait pas comme il le devrait. Je pense pouvoir dire qu'il y a une nette évolution par rapport à la situation d'il y a deux ans. Ce n'est peut-être pas encore suffisant, mais il y a une nette amélioration. Si le Centre Europe a été pris pour référence pour des activités supplémentaires, c'était voulu, donc il fallait carrément changer de méthode. S'agissant des bibliothèques colmariennes, elles sont ouvertes en moyenne plus longtemps que celles des autres villes de France. Le

fonctionnement des bibliothèques ne peut donc pas être critiqué ou pointé du doigt puisqu'en durée hebdomadaire, la moyenne nationale est dépassée de 3 à 4 heures. Sur ces deux domaines, le raisonnement tenu est quelque peu dépassé.

J'en viens à Mme VALENTIN. Comparaison des impositions. Tout à l'heure, dans ma présentation, je disais que les bases pour l'année 2020 vont évoluer de 0,9 %. En additionnant toutes les actualisations législatives, nous arrivons au supplément d'impôt que vous avez relevé, mais ce n'est pas du fait de la Ville de Colmar ni de Colmar Agglomération, mais du fait de l'actualisation des bases imposables, d'où les 13 % sur un certain nombre d'années. Implicitement, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères suit également puisque le taux est fonction de la valeur imposable. Si la valeur imposable augmente, multiplié par 7,3, le produit augmente également. Votre affirmation n'est donc pas exacte puisque l'augmentation n'est pas en rapport avec celle des taux, mais celle des bases imposables.

Alors, la meilleure, quand même, c'est Cannes ! Je ne sais pas si vous avez gratté jusqu'au fond pour voir ce que représente la valeur moyenne d'un logement à Cannes par rapport à celle d'un logement à Colmar. À Cannes, c'est 5 600 euros imposables. À Colmar, c'est 2 700 euros imposables, donc divisé par deux. Il est donc tout à fait normal que le budget de la Ville de Cannes soit supérieur puisqu'il se base sur une valeur imposable qui représente le double pour à peu près la même population. Cela veut également dire que la Ville de Cannes a davantage de moyens d'investir, ce qui peut éventuellement aussi expliquer que l'on puisse se permettre certaines choses en moyens humains que les autres villes ne peuvent pas faire. Il faut comparer ce qui est comparable. C'est comme si je comparais une pâtisserie avec une saucisse puisqu'il n'y a aucune comparaison entre les deux. La situation est totalement différente entre Cannes et Colmar. Cela, basé sur la valeur imposable des logements : 2 700 euros à Colmar et 5 600 euros à Cannes, donc la comparaison n'est pas faisable.

S'agissant du CNAM, installer une antenne à Colmar était une condition d'acceptation, à condition de pouvoir accueillir les élèves dans un bâtiment dédié au CNAM. Bien sûr, nous savons que le CNAM fonctionne aujourd'hui à effectif réduit profitant du logement ou du relogement par différents établissements comme c'est le cas à l'UHA et rue de Herrlisheim, mais le CNAM veut avoir des auditeurs à hauteur de 120. Pour cela, le projet colmarien a été retenu à condition de lui dédier un bâtiment affecté à sa structure. Il est naturellement entendu que la situation sera maintenue pendant deux ou trois ans, le temps de pouvoir finaliser le projet porté par Colmar Agglomération.

Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Vous venez en fait de faire la démonstration que nous voulions. CQFD, on ne peut pas comparer Cannes et Colmar. On n'additionne pas les pommes, les poires et les scoubidoues. Merci.

M. le Maire MEYER : Je ne l'ai pas comparé dans votre sens, mais puisque vous me donnez l'occasion d'expliquer la différence, merci d'avoir posé la question.

Il n'y a pas d'autres questions. Nous devons prendre acte en décision de la communication de ce rapport. Merci beaucoup. Ce fut quand même relativement intéressant. Merci pour les questions posées qui m'ont permis de rebondir avec une autre vision des choses davantage en rapport avec la situation prise pour référence pour motiver les questions posées.

8. Autorisation d'engagement et de mandatement en section d'investissement pour le budget principal - exercice 2020.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

9. Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 5 novembre 2019.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

10. Versement d'avances sur subventions aux associations culturelles pour 2020.

Voir rapport –

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Pas de question. Néanmoins, réponse intermédiaire à M. YILDIZ qui disait que certaines subventions n'ont pas augmenté, mais au moins, pouvons-nous revendiquer qu'elles n'ont pas diminué, ce qui n'est pas le cas pour d'autres collectivités.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ?
Le rapport est approuvé.

11. Fonds d'Encouragement Culturel 3^e tranche 2019.

Voir rapport –

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

12. Convention pluriannuelle d'objectifs concernant la Comédie de Colmar pour la période de 2019 - 2020 - 2021 - 2022.

Voir rapport –

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

13. Convention de partenariat avec le Centre Médico Psycho Pédagogique (CMPP) des PEP dans le cadre du Plan de Réussite Educative (PRE).

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion. Le vote s'est effectué en l'absence de René FRIEH.

14. Mesures d'accompagnement en faveur de la restauration scolaire, de l'accueil périscolaire et de l'aide aux devoirs année 2020.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

15. Attribution de l'aide financière pour l'acquisition d'une tablette numérique année scolaire 2019-2020.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

16. Action petit-déjeuner dans les écoles prioritaires.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Vous étiez plus longue que le rapport.

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : Oui, mais comme c'est un nouveau dispositif qui est un peu critiqué, je souhaitais apporter et répondre par avance aux questions qui me seront posées.

M. le Maire MEYER : Cela n'empêche pas que des questions soient posées, mais ce n'est pas le cas. Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

17. Participation de la Ville de Colmar aux frais de fonctionnement des établissements scolaires privés pour l'année 2020.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

18. Subvention en faveur de la Communauté des Chrétiens, relative à la construction d'un nouveau bâtiment.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

19. Attribution de la participation pour un dispositif d'alerte et d'assistance aux personnes âgées.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

20. Subvention au centre communal d'action sociale au titre de l'année 2020.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

21. Avenant n° 1 à la convention de partenariat entre la Ville de Colmar, le Centre Communal d'Action Sociale et l'association pour personnes âgées APALIB.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport.

Le rapport est adopté sans discussion.

22. Avenant au Contrat de ville de Colmar : Protocole d'Engagements Renforcés et Réciproques.

Voir rapport –

Mme l'Adj. DENEUVILLE, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme SANCHEZ.

Mme SANCHEZ : J'avais juste une petite question par rapport aux ATSEM. En quoi la mise à jour de la charte des ATSEM relève-t-elle des engagements de la Ville dans les quartiers prioritaires ? Cela n'a rien à voir avec les quartiers prioritaires et pourtant, cela figure dans les engagements de la Ville, page 7 du rapport.

Mme l'Adj. DENEUVILLE : Si, il y a aussi des ATSEM dans les quartiers prioritaires.

Mme SANCHEZ : Dans ce cas, on peut mettre tout ce que fait la Ville partout puisqu'elle le fait aussi dans les quartiers prioritaires, comme ramasser les poubelles.

M. le Maire MEYER : Il y a quand même un régime particulier.

Mme SANCHEZ : Il n'y a rien de spécifique aux quartiers prioritaires dans la charte des ATSEM.

Mme l'Adj. DENEUVILLE : Des formations communes sont prévues avec les enseignants dans les quartiers prioritaires.

Mme SANCHEZ : Uniquement dans les quartiers prioritaires ? C'est bien dommage.

Mme l'Adj. DENEUVILLE : Mais avec des thématiques spécifiques.

Mme SANCHEZ : D'accord, merci pour cette précision.

M. le Maire MEYER : Le point suivant.

Le rapport est adopté.

23. Projet de rénovation et de restructuration du site "Florimont - Bel'Air", du centre socioculturel.

Voir rapport –

Mme l'Adj. DENEUVILLE, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

24. Mise à jour du règlement de fonctionnement du Centre Socioculturel de Colmar.

Voir rapport –

M. HAMDAN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. HAMDAN : De plus, je souhaite féliciter l'équipe du Centre Socioculturel pour son organisation et son travail solidaire. Il me semble important de leur donner les moyens nécessaires pour réaliser leurs beaux projets. Merci.

M. le Maire MEYER : Nous parlions tout à l'heure des murs qui ne sont pas assez remplis, mais nous allons dans ce sens.

M. HILBERT.

M. HILBERT : Oui, les murs qui ne sont pas remplis. Après, je m'associe, je l'ai déjà dit tout à l'heure par rapport à la nouvelle équipe en place qui est très dynamique. Je voulais juste faire lecture des horaires d'ouverture.

Le Centre Europe est fermé le lundi matin et ouvert de 14 h à 18 h, du mardi au vendredi il est ouvert de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

Le Centre Florimont-Bel'Air est ouvert les lundis, mardis et jeudis de 14 h à 18 h. Le mercredi, il est fermé le matin et ouvert de 14 h à 17 h 30. Le vendredi, il est ouvert de 16 h à 18 h.

Le centre club des jeunes est ouvert les lundis, mardis, jeudis et vendredis, donc il n'y a pas de mercredi ni de samedi. Il est ouvert de 13 h 30 à 18 h.

Malgré tout leur dynamisme – il me semble qu'ils sont 15 animateurs –, ce n'est pas suffisant pour ouvrir suffisamment et accueillir assez de monde.

M. le Maire MEYER : À ce jour, nous répondons à la demande. La mutualisation a été faite entre les trois sites pour être plus dynamique. Bien sûr, il faut voir ce que donne la nouvelle situation en fonction du projet qui vient d'être proposé. Je n'ai aucune crainte de pouvoir nous adapter aux besoins qui vont se décider d'autant plus que nous sommes sous convention avec la Caisse d'Allocations Familiales qui nous suit de très près par rapport aux heures d'ouverture.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ?
Le rapport est approuvé.

25. Soutien aux échanges scolaires 2019 – 2^e tranche.

Voir rapport –

Mme l'Adj. GANTER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

26. Coopération décentralisée entre la Ville de Colmar, Colmar Agglomération, la Communauté Urbaine de Limbé et Grand Est Solidarités et Coopérations pour le Développement : Convention-cadre triennale 2020-2022.

Voir rapport –

Mme l'Adj. GANTER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

27. Coopération décentralisée entre la Ville de Colmar, Colmar Agglomération, la Communauté Urbaine de Limbé et Grand Est Solidarité et Coopération pour le Développement : convention opérationnelle fixant la contribution 2019.

Voir rapport –

Mme l'Adj. GANTER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

28. Participation de la Ville de Colmar au dispositif du service civique.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

29. Convention de co-maîtrise d'ouvrage pour la création de 15 places de stationnement sur domaine public sur le site de l'actuel arrêt du bus avenue de Paris et concession de droits d'occupation du domaine public des ouvrages réalisés pour une durée de 15 ans - Amodiation avec Colmar Agglomération.

Voir rapport –

M. l'Adj. SISSLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

30. Programme d'investissement 2020.

Voir rapport –

M. l'Adj. SISSLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

31. Amélioration et extension de la voirie - programme 2020.

Voir rapport –

M. l'Adj. SISSLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci, M. le Maire. Ma question concerne l'étude de préfaisabilité du Barreau Sud. J'ai cru voir sur l'un des réseaux sociaux que vous aviez posté une photo avec une réunion à ce propos. On a quand même dépensé 500 000 euros pour cette étude. Je voulais savoir si nous pouvions avoir des retours relatifs à cette étude.

M. le Maire MEYER : Il y a des retours. En réponse, je dirais que cette étude s'imposait pour savoir ce que nous devons faire et ce que nous pouvons faire.

M. HILBERT : Oui, mais justement, par rapport aux études faites, pouvons-nous avoir des documents et être associés ? Je sais que par rapport au PDU, au PLU, à l'aménagement de la place de la Cathédrale et de la place de la Montagne Verte, etc., nous avons été associés. Là, c'est morne plaine, nous n'avons aucun élément.

M. le Maire MEYER : C'est une opération de Colmar Agglomération.

M. HILBERT : Nous finançons.

M. le Maire MEYER : Nous co-finançons, mais il est vrai que nous devons arriver à la conclusion qui fait apparaître que ce qui était éventuellement possible sous trois variantes pose quelques problèmes environnementaux. Il faut donc réfléchir à deux fois avant d'y aller. Heureusement que nous disposons de cette étude pour pouvoir trancher.

M. HILBERT : Oui, mais 500 000 euros pour se dire qu'à travers les champs de Ricoh, puisque c'était aller de Ricoh vers la rue de la Semm, il y avait des champs, des zones naturelles et des forêts, cela fait un peu cher pour se rendre compte que c'était du point de vue environnemental un peu risqué.

M. le Maire MEYER : Il y avait trois variantes : le tracé Nord, le tracé Sud et le tracé Centre. L'un comme l'autre supposait des contraintes

environnementales. En fonction de ce qui apparaît aujourd'hui à travers l'étude, nous pouvons prendre une décision.

M. HILBERT : Nous aurons donc les résultats de l'étude prochainement.

M. le Maire MEYER : Du moins, nous aurons une conclusion.

M. HILBERT : D'accord.

M. le Maire MEYER : Il apparaît déjà aujourd'hui que tel qu'il était prévu, le Barreau Sud n'apporte pas les améliorations escomptées. Il a donc fallu passer par cette étude pour s'en rendre compte.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ?
Le rapport est approuvé.

32. Programme 2020 des opérations d'éclairage public et de signalisation.

Voir rapport –

M. l'Adj. SISSLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

33. Adoption de protocoles transactionnels relatifs à la minoration de pénalités de retard sur l'opération de réhabilitation du Bâtiment des Archives 33 rue des Jardins.

Voir rapport –

M. l'Adj. SISSLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

34. Rapport annuel de la Commission Communale pour l'Accessibilité.

Voir rapport –

M. l'Adj. SISSLER, rapporteur, présente le rapport.

Le Conseil prend acte.

35. Convention de concession de droits d'occupation de 36 places de stationnement dans le futur parc de stationnement de la Montagne Verte - Amodiation avec la SAS MAISON ALBAR HÔTELS LE CHASSEUR.

Voir rapport –

M. l'Adj. SISSLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion avec une opposition.

36. Transaction immobilière - Cession rue du Chasseur.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci, M. le Maire. Juste pour information, j'ai voté contre le précédent rapport. Là, le plan qui accompagne ce rapport est intéressant puisqu'est indiquée en grisé l'emprise du futur hôtel. Par rapport à la place, on voit que cela prend quasiment la moitié de la place de la Montagne Verte. Je me suis déjà exprimé contre la construction de cet hôtel à qui on permet d'avoir des places de parking en construisant un parking souterrain et à qui on offre un magnifique jardin place de la Montagne Verte, si j'en crois vos propos. Je pense que Colmar avait besoin d'autre chose dans l'urgence, donc je m'opposerai également à ce rapport.

M. le 1^{er} Adjoint HEMEDINGER : M. HILBERT, 39 ares sur 2,5 hectares, où est la moitié ? C'est une petite partie qui entoure la Maison des Chasseurs. C'est un projet extrêmement important pour la Ville. C'est un projet privé, mais qui va faire monter en gamme l'offre destinée aux touristes. Cela fait partie d'un des enjeux des prochaines années. Le parc sera public. Les Colmariens pourront et contrairement au projet initial que nous avons pu envisager, l'hôtel sera ouvert sur ce parc, ce qui permettra aux Colmariens de s'approprier les lieux de vie prévus dans cet ensemble hôtelier.

M. le Maire MEYER : Il n'y a pas d'autres questions. Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé avec deux abstentions et deux oppositions.

37. Transaction immobilière : cession de parcelles sises au lieudit rohrbrunnen.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

40. Transaction immobilière : acquisition d'une parcelle sise chemin de la Silberrunz.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

39. Mises en vente par le biais de la société AGORASTORE 8 route d'Ingersheim - 10 route d'Ingersheim.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

40. Participation financière au titre du préjudice subi par la Grande Mosquée 9A avenue de Paris à Colmar suite aux événements survenus le 21 septembre 2019.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

41. Attribution de bourses au permis de conduire voiture.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

42. Convention entre la Ville de Colmar et la copropriété située n° 86 de la Grand'Rue à Colmar pour l'installation d'une caméra de vidéoprotection sur la façade de la copropriété.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

43. Subventions pour la rénovation des maisons anciennes en Site Patrimonial Remarquable.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

44. Subvention pour la rénovation des vitrines.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

45. Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement du Réseau Routier Communal de Colmar.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

46. Dénominations d'espaces publics : Montagne Verte Parc Georges POMPIDOU, Président de la République française 1969-1974 et Unterlinden Espace François MITTERRAND, Président de la République française 1981-1995.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Merci, M. le Maire. J'ai déjà fait la même remarque pour la Bibliothèque Jacques CHIRAC. Tout cela était-il vraiment urgent ? Pour Jacques CHIRAC, nous nous inscrivions dans l'actualité. Il est vrai que nous avons dit que ces deux autres présidents n'avaient pas été honorés et qu'il fallait tout de suite le faire. N'était-ce pas justement le genre de choses pour lesquelles nous aurions pu attendre le futur mandat et se donner un peu le temps de discuter et de proposer des choses aux Colmariens ? Il n'y avait pas d'urgence.

M. le Maire MEYER : C'est une observation.

M. HILBERT.

M. HILBERT : Je suis un peu dubitatif, on a fait une Bibliothèque Jacques CHIRAC. Là, on fait un parc Georges POMPIDOU et un espace François MITTERRAND alors que François MITTERRAND, quoiqu'on en pense, est quand même le seul président qui a eu deux septennats.

M. le Maire MEYER : Il a fait deux mandats.

M. HILBERT : C'est factuel. Il a fait deux mandats, deux septennats.

M. le Maire MEYER : Deux mandats, comme Jacques CHIRAC.

M. HILBERT : Jacques CHIRAC, c'était un septennat et un quinquennat.

M. le Maire MEYER : Il n'est pas responsable du passage du septennat au quinquennat.

M. HILBERT : Si, quand même un petit peu.

M. le Maire MEYER : Par référendum.

M. HILBERT : Un petit peu quand même. Pour le coup, Georges POMPIDOU qui appréciait beaucoup la voiture en ville, j'aurais plutôt appelé le parking Georges POMPIDOU plutôt que le parc au-dessus. Pour François MITTERRAND, j'aurais plutôt pris la Bibliothèque François MITTERRAND. Pour Jacques CHIRAC, on aurait pu faire un gymnase ou quelque chose comme cela. Je ne sais pas, tant qu'à faire... Mais là, franchement, je ne comprends pas la proposition. Je m'abstiendrai.

M. le Maire MEYER : Il n'est pas interdit d'avoir des idées. Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé avec cinq abstentions.

47. Convention pour le reversement des fonds FISAC troisième tranche à l'Association des Commerçants du Marché Couvert.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

48. Reversement de 12,5 % du produit de la taxe de séjour 2018, et des années suivantes, à l'Office de Tourisme de Colmar et sa Région.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

49. Programme d'exploitation forestière 2020.

Voir rapport –

M. l'Adj. HANAUER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

50. Programme d'investissement 2020 du Service Propreté.

Voir rapport –

Mme l'Adj. SIFFERT, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

51. Travaux d'espaces verts : programmation 2020.

Voir rapport –

Mme l'Adj. SIFFERT, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

52. Arbre symbolique (un arbre ou chèques cadeaux ou ouverture d'un livret d'épargne pour une naissance).

Voir rapport –

Mme l'Adj. SIFFERT, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

53. Aide financière nominative pour la récupération des eaux pluviales.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

54. Aide financière nominative de la Ville de Colmar pour l'achat à un vendeur professionnel d'un vélo neuf par foyer.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

M. le Maire MEYER : J'ai été sollicité par Mme VALENTIN pour une intervention.

Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci beaucoup, M. le Maire. Merci de m'accorder la parole. Mes chers collègues, je remplirai mes obligations liées à mon mandat et ceci dans la mesure de mes disponibilités jusqu'aux prochaines élections municipales. Il se trouve toutefois que justement je ne serai pas présente au mois de février et qu'il s'agit ce soir du dernier Conseil Municipal auquel je participe à Colmar.

En tout premier lieu, je souhaite remercier et saluer tous mes équipiers de la liste Un nouvel élan pour Colmar. Nous avons mené ensemble une très belle campagne en 2014. Malheureusement, le résultat n'a pas été à la hauteur de leurs valeurs ni de notre engagement à tous ni du fondement même de notre programme qui était la seule recherche de l'intérêt général.

L'engagement politique ne devrait obéir qu'à un idéal de bien, de beau, de justice et même d'absolu. Malheureusement, la réalité est qu'il faut accepter des compromis, voire des compromissions pour accéder à l'autorité politique. À partir de là, on s'éloigne bien de l'idéal de base et j'ai donc décidé de ne plus le rechercher dans la vie politique.

Merci aux Colmariennes et aux Colmariens qui m'ont accordé leur confiance. J'y ai constamment pensé et tenté d'y répondre dans toutes mes interventions ou actions en tant qu'élue. Grâce à eux, j'ai beaucoup appris au cours de mes deux mandats de conseillère municipale et durant mon mandat de conseillère régionale. J'ai pu voir de près le fonctionnement de ces institutions, observer les tenants et aboutissants de certaines décisions politiques et j'ai surtout pu voir les ressorts qui animent la comédie humaine qui se joue sur ces scènes-là.

J'ai malgré tout rencontré et aimé des personnes, des femmes et des hommes de qualité, courageux, volontaires, fidèles à leurs convictions et respectueux de leurs engagements. Ce ne sont pas – c'est bien logique – forcément ceux qui sont le plus haut sur les organigrammes. Je tiens également à dire que j'en ai rencontré dans tous les partis.

Je me suis amusée – enfin, pas toujours – de nos échanges, parfois rugueux, parfois nerveux et des réponses parfois caustiques et enrobées d'acide, mais parfois également d'humour et d'attention. Chacune et chacun d'entre vous m'a apporté quelque chose à sa manière. Je vous remercie de m'avoir écoutée, toujours, et souvent avec respect.

Je veux saluer les représentants de la presse qui couvrent nos débats. Ils ont toute ma considération pour le travail qu'ils font au service de l'information dans un contexte parfois tendu.

Enfin, je veux dire ma reconnaissance et mon estime envers les agents, les personnels, les responsables des différents services – il y en a qui sont présents – de la Mairie pour leur compétence et pour leur bienveillante neutralité.

Je termine enfin en vous souhaitant chères Colmariennes, chers Colmariens qui nous regardez, M. le Maire, mes chers collègues, à toutes et à tous une très belle fin d'année et une heureuse année 2020. Merci encore. (*Applaudissements*)

M. le Maire MEYER : Merci, Mme VALENTIN, pour la concision de votre intervention. Je pense pouvoir dire que vous avez parlé à tout le monde avec quelques dièses et quelques bémols. Cela est en rapport bien sûr avec la sensibilité des uns et des autres. En ce qui me concerne, je salue le travail qui fut le vôtre tout au long de vos deux mandats à nos côtés. Vous avez travaillé les dossiers et je le reconnais. Il se trouve que nous n'étions pas toujours du même avis, nos appréciations étaient différentes, mais cela est encore un peu le lot de la démocratie puisque les électeurs font confiance à une équipe sur la base d'un projet. Peut-être vous n'avez pas été récompensée pour le travail qui fut le vôtre à hauteur de la proposition que vous aviez faite en 2014, mais je salue votre travail. Vous travaillez les dossiers, je le reconnais. Nous sommes, je pense, unanimes à le reconnaître. Merci pour ce que vous avez apporté au Conseil Municipal de Colmar. Merci à ce que vous avez apporté à tous vos collègues autour de cette table. En ce qui me concerne, je vous souhaite une bonne et heureuse retraite et que vous puissiez bénéficier d'un horizon autre que l'horizon politique. Merci pour votre contribution.

Comme il s'agit en même temps de la dernière séance du Conseil Municipal de l'année, je tiens à remercier toutes et tous. Vous étiez toujours présents dans la plupart des discussions qui étaient ouvertes avec votre sensibilité personnelle. Mais encore une fois, une option s'impose au départ, c'est celle dont l'équipe majoritaire est à l'origine. Je peux également affirmer que chaque fois, lorsque l'occasion nous était donnée, nous avons tenu à prendre en compte l'orientation ou les options ou les préconisations formulées par les membres des groupes d'opposition. Nous sommes en république, nous sommes appelés à travailler de cette façon. Je vous remercie pour tout ce que vous avez apporté au débat populaire et démocratique durant toute cette année 2019 avec la compétence, l'expérience et la sensibilité de chacune et de chacun. Je tiens à vous en remercier. Nous avons démontré que nos débats étaient toujours tenus dans le respect de l'autre, du moins dans la plupart des cas. Si, de temps en temps, il y eut quelques débordements, je ne pense pas qu'ils étaient méchants. C'est la réaction spontanée des uns et des autres et cela était compris de cette façon.

Pour terminer, je tiens à vous remercier toutes et tous pour votre engagement durant cette année 2019. Nous aurons encore deux mois de travail durant l'année 2020 avant les prochaines élections. Nous pensons pouvoir aller jusque là sans trop de difficultés. Encore une fois, merci à toutes et à tous mais aussi à nos personnels qui se sont pleinement impliqués. En ce qui me concerne également, je vous présente d'ores et déjà les meilleurs vœux pour un joyeux Noël, un bon Noël. Vous pouvez déjà maintenant préparer une bonne et heureuse année 2020. Merci beaucoup.

FIN DE LA SEANCE : 21 HEURES